

Etude qualitative sur les risques pour leur santé liés à l'environnement des riverains de la ligne à très haute tension Avelin-Gavrelle

Cette étude sera réalisée à la demande de la commission santé du projet de ligne THT Avelin-Gavrelle et commanditée par Réseau de transport d'électricité (RTE).

I. LE CONTEXTE

A. La ligne actuelle

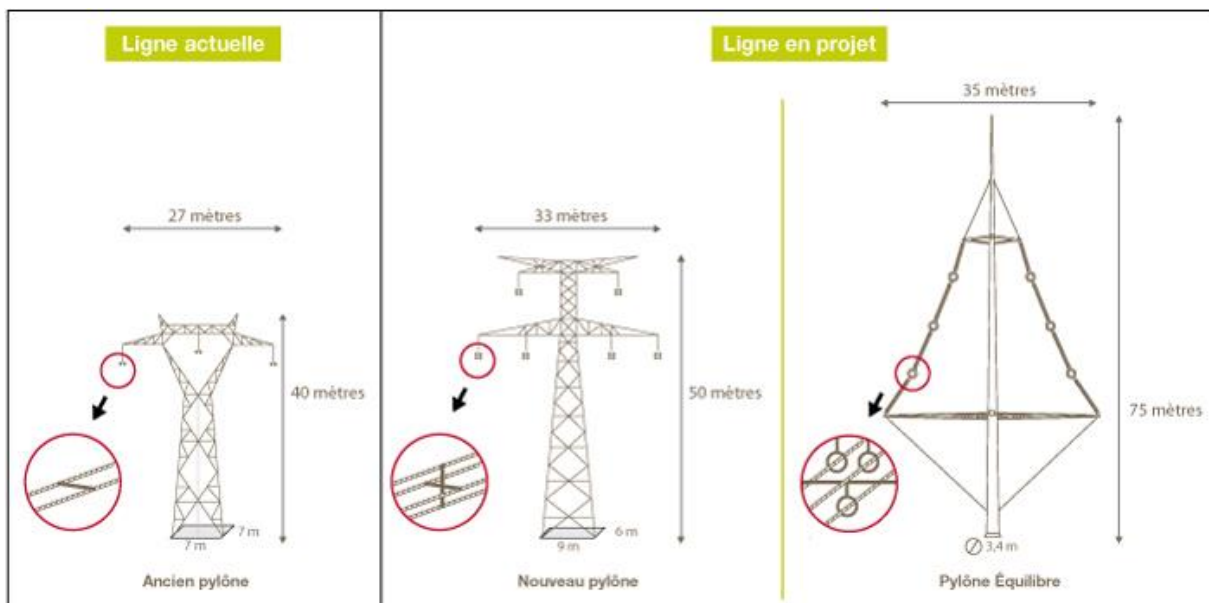
Une ligne à très haute tension de 400 kV relie les postes situés sur les communes de Gavrelle, au nord-est d'Arras et d'Avelin, au sud de Lille sur une distance de 30 km. Cette ligne a été construite en 1955 et est une des lignes 400 kV parmi les plus anciennes du réseau de transport d'électricité en France. Elle contribue essentiellement aux échanges entre régions limitrophes et pays voisins. Elle a connu sur la période 2006-2013 une augmentation constante des flux d'électricité ; cette situation induit des transits (soit de Gavrelle vers Avelin, soit d'Avelin à Gavrelle) aux limites de capacité de la ligne. Par ailleurs, la ligne existante Avelin-Gavrelle n'est équipée que d'un seul circuit, ce qui pose des problèmes de sécurité d'alimentation régionale.

Pour ces raisons RTE a décidé de remplacer la ligne actuelle par une nouvelle ligne à deux circuits permettant de faire face à l'augmentation des besoins de transport d'électricité et d'assurer la sécurité d'alimentation attendue.

B. La future ligne

La future ligne reliera les deux mêmes postes d'Avelin et Gavrelle. Il s'agira d'une ligne à double circuit autorisant au maximum le triplement de la capacité de transit qui passera ainsi de 1500 mégawatts à 4600 mégawatts (soit 2300 MW par circuit).

Cette nouvelle ligne nécessitera l'installation de pylônes plus hauts que ceux existants (50 mètres au lieu de 40 mètres) et dans une partie du trajet (d'Avelin à Flers en Escrebieux) de pylônes de nouvelle conception (pylône Equilibre) atteignant la hauteur de 70 mètres.



RTE s'est engagé à ce que l'intensité des champs magnétiques et du bruit émis par la nouvelle ligne soit inférieure à celle existante dans le tronçon comportant des pylônes Equilibre (donc dans les secteurs comportant des proximités d'habitations).

C. Les territoires concernés par la nouvelle ligne

Le choix du trajet de la ligne se fait en plusieurs étapes qui devraient se conclure en fin 2014.

La première étape a permis de faire le choix du corridor « est » lors de la séance de l'instance locale de concertation (ILC) de juin 2013. Les fuseaux de moindre impact (FMI) ont été retenus pour l'arrageois et le bassin minier lors de la séance du 2 juin 2014 de l'ILC. Le FMI pour la Pévèle devrait être acté lors de l'ILC du 14 octobre 2014.



Le trajet concerne des territoires contrastés marqués par des enjeux différents :

- L'Arrageois
- Le Bassin Minier
- La Pévèle

La Pévèle est un territoire « rural » qui accueille de plus en plus d'habitants en quête d'un cadre de vie agréable mais avec des lieux de vie dispersés, sous forme de villages-rues, de petites concentrations urbaines, d'habitations isolées ou de hameaux. Dans le Bassin Minier, l'habitat est très dense et, dans l'Arrageois, il est concentré en villages.

Occupé par de grands espaces de cultures, principalement céréalières, l'Arrageois est un territoire profondément agricole. Quant à la Pévèle, elle se caractérise par des exploitations agricoles de petite taille associant souvent élevage et cultures, pour certaines très spécialisées.

Le trajet comprend de nombreux espaces naturels, souvent sensibles. Un grand ensemble est particulièrement identifié : entre le Bassin Minier et la Pévèle, se trouvent concentrés des boisements tels que la forêt domaniale de Phalempin, le bois des Cinq Tailles, le bois de l'Offlarde, le bois Monsieur, le bois Linglard et le bois d'Épinoy, des terrils ainsi qu'un site majeur pour les oiseaux (les bassins des Cinq Tailles).

L'aire de concertation compte quelques sites ou périmètres dont la valeur patrimoniale est reconnue nationalement et internationalement, à l'instar du Bassin Minier, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis juin 2012. Elle comprend des monuments protégés, comme le Château de Rupilly (Mérignies), l'église Saint Pierre (Tourmignies), l'église Saint Etienne (Bersée), l'église Saint Martin (Hénin-Beaumont), la maison Sterckeman (Avelin), etc. Trois sites, à Mons-en-Pévèle, sont également protégés en raison de leur intérêt pittoresque, historique et légendaire : la Fontaine Saint Jean, le site du Pas Roland et celui de la Cense de l'Abbaye.

Haut lieu du tourisme local, la Pévèle attire nombre de visiteurs, simples promeneurs ou sportifs confirmés qui viennent profiter de son cadre verdoyant et de ses infrastructures de loisirs (golf, centres équestres, pistes de randonnée, base de loisirs à Capelle-en-Pévèle, etc.).

Les communes actuellement traversées par la ligne THT comptent environ 160 000 habitants.

Code département	Code arrondissement	Code canton	Code commune	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
59	5	48	034	Avelin	2 559	35	2 594
59	5	97	599	Tourcoing	91 923	697	92 620
59	5	48	411	Mons-en-Pévèle	2 139	39	2 178
59	5	48	408	Moncheaux	1 448	34	1 482
62	7	56	497	Leforest	7 139	59	7 198
62	7	56	321	Évin-Malmaison	4 544	30	4 574
62	7	56	249	Courcelles-lès-Lens	6 122	51	6 173
59	3	77	028	Auby	7 535	46	7 581
59	3	77	234	Flers-en-Escrebieux	5 624	59	5 683
59	3	23	334	Lauwin-Planque	1 806	29	1 835
59	3	23	211	Esquerchin	884	12	896
62	7	89	427	Hénin-Beaumont	26 278	450	26 728
62	1	45	680	Quiéry-la-Motte	740	15	755
62	1	45	476	Izel-lès-Équerchin	929	4	933
62	1	45	612	Neuvireuil	479	11	490
62	1	45	639	Oppy	363	11	374
62	1	45	369	Gavrelle	566	13	579
TOTAL					161 078	1 595	162 673

Par contre le nombre d'habitations situées à proximité de la ligne sont en nombre relativement limité :

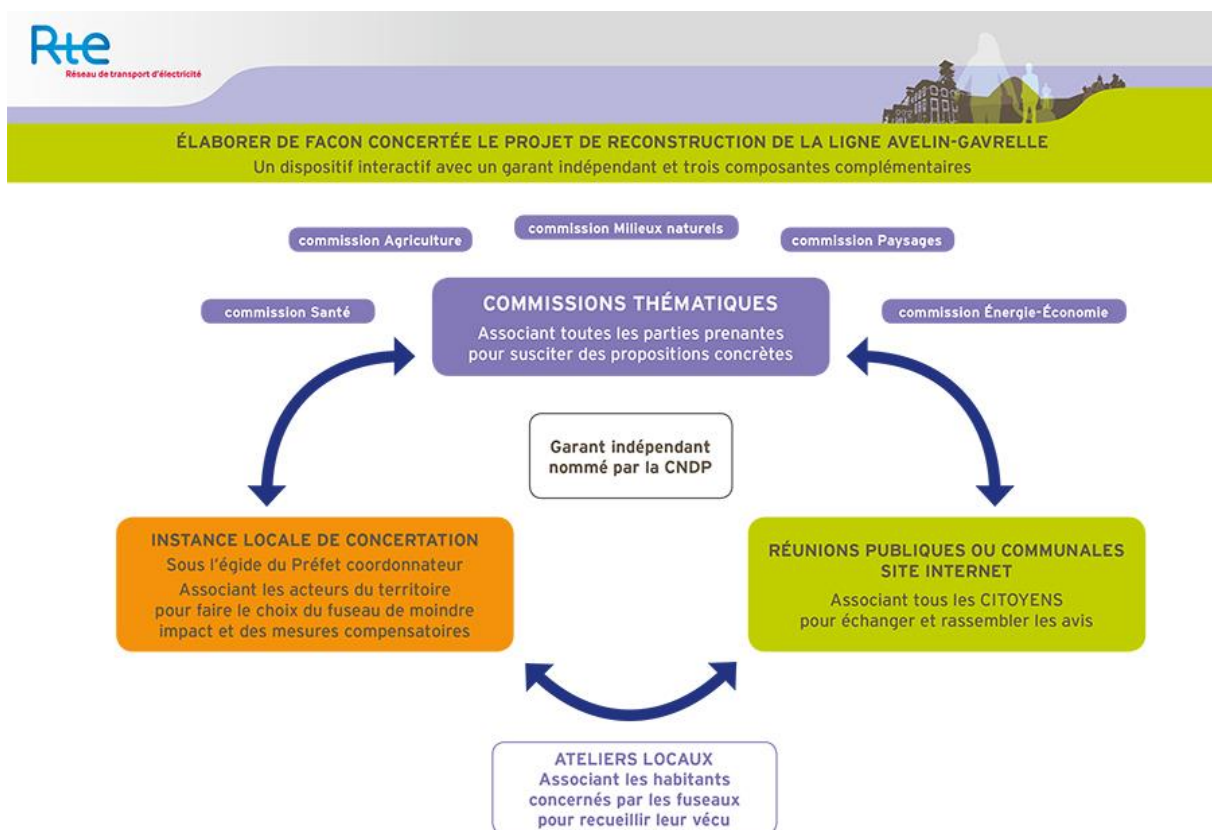
	Pévèle	Bassin Minier	Arrageois	TOTAL
Nombre d'habitations à moins de 30m de l'axe de la ligne existante	0	0	0	0
Nombre d'habitations à moins de 70m de l'axe de la ligne existante	8	17	4	29
Nombre d'habitations à moins de 100m de l'axe de la ligne existante	27	41	5	73
Nombre d'habitations à moins de 250m de l'axe de la ligne existante	136	398	17	551

D. La concertation

Elle a débuté avec le débat public mené sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). A l'issue du débat, RTE a souhaité poursuivre la concertation au niveau local afin d'informer la population et de faire participer le maximum d'acteurs à l'élaboration des propositions faites à l'instance locale de concertation chargée du choix du corridor de passage, puis du fuseau de moindre impact et enfin à la mise au point du tracé et des mesures compensatoires.

Le schéma ci-dessous décrit l'articulation entre les différentes instances de concertation et on retrouvera sur le site internet du projet (<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/la-concertation/regles-jeu/>) les comptes-rendus des réunions de toutes ces instances.

4



E. Le calendrier du projet

Il est décrit de façon synthétique sur le site internet de RTE consacré au projet (<http://www.rte-ligne-avelin-gavrelle.com/le-projet/les-etapes/>).

Il s'échelonne d'octobre 2011 avec le lancement du débat public sous l'égide de la commission particulière du débat public à début 2018 pour la mise en service de la nouvelle ligne voire 2018 avec la démontage de la ligne actuelle.

II. PRESTATION ATTENDUE

A. Finalité de l'étude

Les résultats de l'étude doivent fournir aux différents acteurs des outils pour mieux accompagner la construction de la nouvelle ligne en termes d'information, de recommandations et d'actions et mieux suivre son impact.

Les acteurs comprennent le maître d'ouvrage (RTE) mais aussi les services de l'Etat, les élus et les riverains ainsi que leurs associations agréés.

B. Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont de mieux comprendre les perceptions, comportements et attentes des riverains de la ligne actuelle :

- la façon dont ils perçoivent leur environnement (dont la ligne 400 kV Avelin-Gavrelle) et l'impact de celui-ci sur leur santé et celle de leurs proches,
- la façon dont ils se comportent pour minimiser l'impact des nuisances environnementales qu'ils ont identifiées sur leur vie quotidienne et sur leur santé,
- les attentes des riverains en termes d'information et d'action de la part des pouvoirs publics et des promoteurs des équipements.

Les objectifs sont aussi de pouvoir comparer les perceptions, comportements et attentes des riverains de la ligne Avelin-Gavrelle avec ceux de riverains d'équipements de grande ampleur dans un autre contexte. Il s'agira principalement d'une ligne THT de la région mais autour de laquelle il n'existe aucun projet en cours, c'est-à-dire en l'absence de sensibilisation particulière des riverains.

L'étude proposera d'analyser un troisième type de situation comportant la présence d'une ligne THT et d'autres équipements tels qu'une autoroute, un site industriel, etc.

C. Démarche attendue

1. Etude qualitative

La prestation attendue est une étude qualitative s'appuyant sur la collecte d'informations permettant de comprendre l'attitude et les motivations des individus d'une population. Une telle étude donne un aperçu du comportement et des perceptions des gens et permet d'étudier leurs opinions sur un sujet particulier, de façon plus approfondie que dans une étude quantitative. Elle repose le plus souvent sur des entretiens individuels ou sur des entretiens de groupe à partir d'un petit échantillon (moins de 50 personnes en général). Cet échantillon n'est pas statistiquement

représentatif de la population d'étude mais il est choisi de sorte à représenter toutes les composantes sociales qui constituent la population d'étude.

2. Populations d'étude

L'étude portera d'une part sur la population résidant à proximité de la ligne THT Avelin-Gavrelle et d'autre part sur la population résidant à proximité d'une autre ligne THT de la région en dehors de toute sensibilisation particulière. Une option pourra proposer d'étendre l'étude à une troisième population résidant à proximité d'une ligne THT et d'autres équipements sources de nuisances tels qu'un axe routier ou autoroutier, un axe ferroviaire, une zone industrielle, une zone agricole avec des épandages de pesticides, etc.

Sont considérées comme vivant à proximité de la ligne les personnes ayant les pylônes dans leur champ visuel depuis leur lieu de résidence.

Les échantillons enquêtés devront être contrastés pour représenter au mieux les différentes catégories de la population résidente.

3. Champs de l'étude

L'étude abordera

- La perception générale qu'ont les personnes de leur cadre de vie et de leur environnement et de sa qualité,
- Les sources de nuisance qu'ils identifient dans leur environnement, la perception qu'ils en ont,
- La gêne ressentie du fait de ces nuisances
- Les conséquences de ces gênes sur leur qualité de vie et leur santé ainsi que sur celles de leurs proches,
- Les attitudes développées pour minimiser ces gênes et leur impact sur leur qualité de vie et leur santé ainsi que celles de leurs proches,
- Les sources et la qualité de l'information à laquelle ils accèdent
- Les actions souhaitées sur ces sources de nuisances.

6

4. Résultats attendus

L'étude décrira les perceptions, attitudes, niveaux d'information, attentes des riverains de la ligne THT Avelin-Gavrelle et leur diversité et les comparera à celles décrites dans les autres populations de l'étude. Sur la base de ces résultats des recommandations seront faites quand aux domaines dans lesquels les acteurs (promoteur, services de l'Etat, élus, associations...) devraient développer des informations, recommandations, actions.

D. Livrables

Le titulaire devra remettre les livrables suivants :

1. Protocole de l'étude

Comportant

- Les objectifs de l'étude tels qu'ils sont redéfinis par le prestataire

- La définition des zones d'étude ainsi que la définition et la méthode de constitution de l'échantillon des personnes enquêtées,
- Le guide d'entretien utilisé par les enquêteurs,
- La description des enquêteurs et de leur formation-encadrement,
- La méthode d'analyse du matériau recueilli

2. Description de l'échantillon des personnes enquêtées

La description de l'échantillon comportera les caractéristiques socio-démographiques des personnes ainsi que leur localisation par rapport à la ligne THT. Celles-ci ne devront avoir aucun lien avec le maître d'ouvrage.

3. Rapport de fin d'étude

Comportant

- Un rapport présentant la méthode et l'ensemble des résultats ainsi que les recommandations
- Un résumé de l'étude permettant sa présentation dans un bulletin d'information destiné aux riverains, associations et élus,
- Un diaporama servant de support à la présentation des résultats devant la commission santé que le prestataire sera amenée à faire.

E. Gestion et suivi du projet

1. Calendrier

Il sera précisé lors de la réponse faite à la consultation. La date de présentation des résultats ne devra pas se faire dans un délai excédant 6 mois après l'acceptation de l'offre.

2. Suivi du projet

RTE mettra en place une équipe chargée du suivi du projet composée des personnes suivantes (à confirmer) : Hubert Isnard, médecin de santé publique, Olivier Lacoste, Directeur de l'Observatoire de la santé 59/62, un représentant de l'ARS ou DDASS, un médecin du service d'études médicales, un membre de la commission santé, ??

Une réunion téléphonique mensuelle ou physique permettra de faire le point avec le prestataire sur l'état d'avancement de l'étude.

La remise des livrables se fera au cours d'une réunion physique se tenant à Les documents seront envoyés 14 jours avant la date de la réunion afin de permettre la lecture des documents et un premier échange entre le prestataire et l'équipe chargée du suivi.

Le prestataire présentera ses résultats devant la Commission santé du projet de ligne THT Avelin-Gavrelle à l'initiative de l'étude.